

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018**

Le 26 mars 2018 à 18 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

**PRESENTS** : M. DUTERTRE, Maire  
Mme POLLE, M. FOURNIER, Mme LEBRET, M. LECLERC, M. LERENDU, M. PFEIFFER, adjoints.  
M. LEFOURNIER, M. SAVARY, M. MAUGER, Mme LEFORESTIER, M. LEMESLE, Mme BESSIN,  
Mme LAPLACE-DOLONDE, M. GUILLOTTE, M. AVENEL, Mme VLEMINCKX, Mme COCHEPAIN,  
Mme FANFANI, Mme MONCUIT.

**EXCUSEES** : Mme MAZUIR, conseillère municipale (Procuration à M. LEFOURNIER)  
Mme SCHMITTER, conseillère municipale (Procuration à M. PFEIFFER)

**ABSENT** : M. JOIGNE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme POLLE.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2018**

- Mme LEBRET fait remarquer que, contrairement à ce qui est indiqué dans le compte-rendu, elle n'a pas jugé « pas assez chers » les tarifs d'occupation du domaine public pour les travaux. Elle a par contre estimé que la période de franchise n'était pas assez longue. Elle aurait souhaité 15 jours (10 jours ouvrés).
- M. FOURNIER fait la même remarque le concernant. Il déclare qu'il a voté contre cette mesure.

Sous cette réserve, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**N° 1 - FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL**

M. LERENDU commente le compte administratif 2017 du Budget Principal qui présente un excédent cumulé de fonctionnement de 1 114 581,14 € et un excédent cumulé d'investissement de 559 725,00 € :

Le résultat comptable de ce compte administratif est conforme aux prévisions. La capacité d'autofinancement nette s'établit à 500 900 Euros. C'est l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice après déduction des annuités d'emprunts et des dépenses et recettes exceptionnelles puisqu'elles ne sont pas récurrentes. Elles sont en nombres cette année. A cette somme de 500 900 Euros s'ajoutent chaque année 2 recettes spécifiques d'investissement (la taxe locale d'aménagement et la récupération de la TVA) et ce pour un montant minimum de 200 000 Euros. Comme il avait été indiqué lors de la prospective financière pour les années 2017, 2018 et 2019 en mars 2017 lors du CA, la capacité d'investissement pour 2018 et 2019 augmentera encore puisque fin 2018 les annuités d'emprunts diminueront de 250 000 Euros. Cela permettra de financer les importants travaux sur ces 2 années.

Le résultat ci-dessus confirme que le compte de compensation établi suite aux transferts de compétences tant pour les charges et les recettes de fonctionnement que pour la fiscalité est sincère net conforme à la réalité.

A propos de ce compte de compensation, M. LERENDU tient à préciser qu'il a généré un travail énorme aux services administratifs. En début 2017, il a fallu coder environ 10 000 écritures comptables pour le cabinet KPMG. (1 mois de travail à 2), et tout au long de l'année, il a fallu contrôler, faire rectifier, justifier et argumenter sans cesse pour arriver à un résultat correct. Il tient à remercier le personnel administratif et notamment Marie-Laure GASNIER et Madame RIHOUEY qui se sont investies sans compter.

M. le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le compte administratif du Budget Principal à l'unanimité.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018**

**N° 2 – FINANCES – BUDGET CAMPING**

M. LERENDU commente le compte administratif 2017 du camping, qui présente un excédent cumulé de fonctionnement de 7 981,42 € et un excédent cumulé d'investissement de 96 854,74 €.

M. le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le compte administratif du Budget Camping à l'unanimité.

**N° 3 – FINANCES – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

M. LERENDU commente le compte administratif 2017 du budget Assainissement, qui présente un déficit cumulé de fonctionnement de 5 823,63 € et un excédent cumulé d'investissement de 1 210 336,87 €.

Le déficit de fonctionnement est dû au rattrapage de l'amortissement des subventions, qui n'a pas été pris en compte pour 2017 et sera réalisé sur l'année 2018.

M. le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le compte administratif du Budget Assainissement à l'unanimité.

**N° 4 – FINANCES – BUDGET CAVEAUX**

M. LERENDU commente le compte administratif 2017 du Budget Caveaux, qui présente un excédent cumulé de fonctionnement de 9 204,30 € et un déficit cumulé d'investissement de 13 211,00 €.

M. le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le compte administratif du Budget Caveaux à l'unanimité.

**N° 5 – FINANCES - COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR**

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les Comptes de Gestion du Receveur pour l'année 2017, qui sont en concordance parfaite avec les Comptes Administratifs présentés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE les Comptes de Gestion du receveur pour l'année 2017.

**N° 6 – FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS**

**Budget principal**

Compte-tenu des résultats de clôture, il est proposé d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement, d'un montant de 1 114 581,14 Euros :

- Pour un montant de 1 000 000 € en section d'investissement
- Pour un montant de 114 581,14 € en section de fonctionnement

Il est proposé de reporter l'excédent d'investissement de 559 725,00 € en section d'investissement.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018**

**Budget annexe des campings**

Compte-tenu des résultats de clôture, il est proposé d'affecter :

- L'excédent cumulé de fonctionnement, d'un montant de 7 981,42 € en section de fonctionnement
- L'excédent cumulé d'investissement, d'un montant de 96 854,74 € en section d'investissement.

**Budget annexe de l'assainissement**

Compte-tenu des résultats de clôture, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter :

- Le déficit de fonctionnement, d'un montant de 5 823,68 € en section de fonctionnement
- L'excédent d'investissement, d'un montant de 1 210 336,87 € en section d'investissement.

**Budget annexe des caveaux**

Compte-tenu des résultats de clôture, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter :

- L'excédent cumulé de fonctionnement d'un montant de 9 204,30 € en section de fonctionnement
- Le déficit cumulé d'investissement d'un montant de 13 211,00 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les affectations de résultats proposés.

M. le Maire remercie particulièrement M. LERENDU et les services administratifs pour le travail fourni.

**N° 7 – PERSONNEL - EMPLOI SAISONNIERS**

M. le Maire expose que, comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la création des postes saisonniers pour le camping et le service culturel :

**Camping**

- Accueil \* 2 agents à temps complet du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2018
- Entretien extérieur \* 2 agents à temps complet du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2018
- Entretien sanitaires \* 4 agents à temps partiel (21/35 h) du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2018  
\* 1 agent à temps partiel (14/35 h) du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2018

**Service Culture – Animation**

- 1 agent à temps complet du 25 juin au 22 août 2018
- 1 agent d'animation à temps non complet (8/35 h) du 14 juillet au 24 août.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018**

**N° 8 – URBANISME - AFFAIRES FONCIERES**

Dans le cadre de l'aménagement de la RD 44, il est proposé au Conseil Municipal les deux acquisitions suivantes :

- Parcelle AO n° 205 d'une superficie de 11 a 09
- Parcelle AO n° 206 d'une superficie de 12 a 15

appartenant à Monsieur André DUJARDIN au prix d'1,50 € le m<sup>2</sup>.

- Parcelle AC n° 103 d'une superficie de 345 m<sup>2</sup>

appartenant à l'indivision NICOLLE au prix de 1,50 € le m

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'acquérir les parcelles énumérées ci-dessus
- AUTORISE M. le Maire à signer les actes correspondants.

**N° 9 - DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE**

Par délibération du 5 mars 2018, le Conseil Municipal a approuvé le projet d'aménagement de la RD 44.

Ce projet dans son ensemble prévoit la sécurisation des circulations douces (piétonnes et cyclistes) et nécessite des acquisitions foncières. Des négociations ont été engagées avec les propriétaires concernés et plusieurs acquisitions amiables sont validées ou en cours de validation.

Toutefois, certains propriétaires se sont déjà déclarés opposés à ces négociations.

Dans le cas où les acquisitions à l'amiable n'aboutiraient pas, des acquisitions par expropriation peuvent être envisagées.

Considérant que le projet dans son ensemble répond à un besoin réel de sécurisation des liaisons douces entre le bourg et le Passous,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition des terrains sur l'emprise du projet,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire à constituer un dossier de Déclaration d'Utilité Publique sur le périmètre du projet d'aménagement de la RD 44 et à saisir le Préfet pour prescrire l'enquête préalable.

Il est précisé que les acquisitions à l'amiable avec un accord conjoint sur le prix de cession seront privilégiées et que la plupart des propriétaires contactés y sont plutôt favorables.

- Mme LAPLACE-DOLONDE demande quelle est la conséquence de cette décision sur le lancement du programme.
- M. le Maire explique que les travaux commenceront quoiqu'il arrive en septembre 2018 et qu'ils pourront débiter par la phase la moins impactée par ces acquisitions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018**

**QUESTIONS DIVERSES**

**Communauté de Communes**

- M. SAVARY fait une synthèse des dernières décisions prises par le Conseil Communautaire.

Concernant la prise en charge des élèves scolarisés en école privée, M. GUILLOTTE s'exprime contre la compétence scolaire transférée à la Communauté de Communes, en précisant que les frais de fonctionnement des écoles privées ne sont pas pris en charge quand la compétence est communale s'il n'y a pas d'école privée sur le territoire.

- Mme LAPLACE-DOLONDE informe qu'elle a participé à la commission d'urbanisme de la C.M.B. et que cette réunion concernait en particulier le PLUI.  
Elle a également participé à une réunion sur le projet de territoire et s'est étonnée d'être la seule représentante de la commune.

**Skate-Park**

- M. LEMESLE a remarqué que le déplacement du skate-park est en cours. Il demande si tous les éléments seront transférés.
- M. le Maire lui confirme que seule la grande structure sera déplacée.
- M. LEMESLE regrette que les éléments d'une même activité soient séparés.
- M. LECLERC explique que la rampe qui sera déplacée n'est utilisée que par les adolescents, les autres structures étant plutôt adaptées aux plus jeunes.

**PAV**

M. MAUGER souhaite qu'un affichage soit posé à proximité des PAV enterrés pour expliquer aux utilisateurs que les cartons doivent être déchirés et non pliés, pour ne pas obstruer les ouvertures. Il propose qu'un pylon soit accroché avec une chaîne pour repousser les dépôts encombrants les goulottes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.

Pour extrait conforme, le 30 mars 2018

Le Secrétaire de Séance,  
E. POLLE

Le Maire,  
C. DUTERTRE

